

exemple, l'ensemble des propositions qui ont une démonstration constructive dans la théorie  $\exists x P(x)$  n'a bien entendu pas la propriété du témoin. Toutefois, on peut montrer que ce théorème s'étend à l'arithmétique et à certaines versions de la théorie des ensembles.

Cette propriété du témoin permet d'utiliser les démonstrations constructives comme des programmes. Par exemple, la proposition

$$\forall x \exists y (x = 2 \times y \vee x = 2 \times y + 1)$$

a une démonstration constructive  $\pi$  dans l'arithmétique. À partir de cette démonstration, il n'est pas difficile d'en construire une de la proposition

$$\exists y (25 = 2 \times y \vee 25 = 2 \times y + 1)$$

$$\frac{\frac{\pi}{\Gamma \vdash \forall x \exists y A[x, y]} \quad \frac{\overline{\Gamma, \exists y A[25, y] \vdash \exists y A[25, y]} \text{ axiome}}{\Gamma, \forall x \exists y A[x, y] \vdash \exists y A[25, y]} \text{ } \forall\text{-gauche}}{\Gamma \vdash \exists y A[25, y]} \text{ coupure}$$

où  $A$  est la proposition  $x = 2 \times y \vee x = 2 \times y + 1$  et où on note  $A[t, u]$  la proposition  $(t/x, u/y)A$ . En éliminant les coupures dans cette démonstration, on obtient un témoin : 12.

La démonstration  $\pi$  est donc un programme qui divise son entrée 25 par 2. Le mécanisme d'exécution de ce programme est l'élimination des coupures. Par construction, ce programme est correct vis à vis de la spécification

$$x = 2 \times y \vee x = 2 \times y + 1$$

## Exercice 8.2

On associe un type à chaque terme du lambda-calcul. Les types sont les expressions closes d'un langage formé d'un ensemble infini de constantes  $\rho_0, \rho_1, \rho_2, \dots$  et d'un symbole binaire  $\rightarrow$ . Un *contexte de typage* est un ensemble fini de déclarations de la forme  $x : \alpha$  où  $x$  est une variable et  $\alpha$  un type, tel que si  $x : \alpha$  et  $x : \beta$  appartiennent tous les deux à l'ensemble, alors  $\alpha = \beta$ . Un jugement de typage est un triplet formé d'un contexte de typage  $\Gamma$ , d'un terme  $t$  et d'un type  $\alpha$ . Le jugement  $\Gamma \vdash t : \alpha$  exprime que le terme  $t$  a le type  $\alpha$  dans le contexte  $\Gamma$ , par exemple le terme  $\text{fun } x \rightarrow (f \ x \ x)$  a le type  $\rho_0 \rightarrow \rho_0$  dans le contexte  $f : \rho_0 \rightarrow \rho_0 \rightarrow \rho_0$ . Les jugements *dérivables* sont inductivement définis par les règles suivantes

$$\frac{\overline{\Gamma \vdash x : \alpha} \text{ si } x : \alpha \text{ est un élément de } \Gamma}{\Gamma, x : \alpha \vdash t : \beta} \quad \frac{\Gamma \vdash (\text{fun } x \rightarrow t) : \alpha \rightarrow \beta}{\Gamma \vdash t : \alpha \rightarrow \beta \quad \Gamma \vdash u : \alpha} \quad \frac{\Gamma \vdash t : \alpha \rightarrow \beta \quad \Gamma \vdash u : \alpha}{\Gamma \vdash (t \ u) : \beta}$$